

13 MAI 1994

A 1080

BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au Capital de 24.225.000,00 Francs
Siège social : 42 Allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE

R. C. S. : MARSEILLE B.332.235.423 (87 B 798)
SIRET : 332.235.423.00040

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an 1994
et le 12 Janvier,
à dix heures,

Les actionnaires de la société BELLECHASSE S.A., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à PARIS, (75008) 153 Bd Hausmann, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettres recommandées avec accusé de réception en date du 24 Décembre 1993.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Marc PIETRI préside l'assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

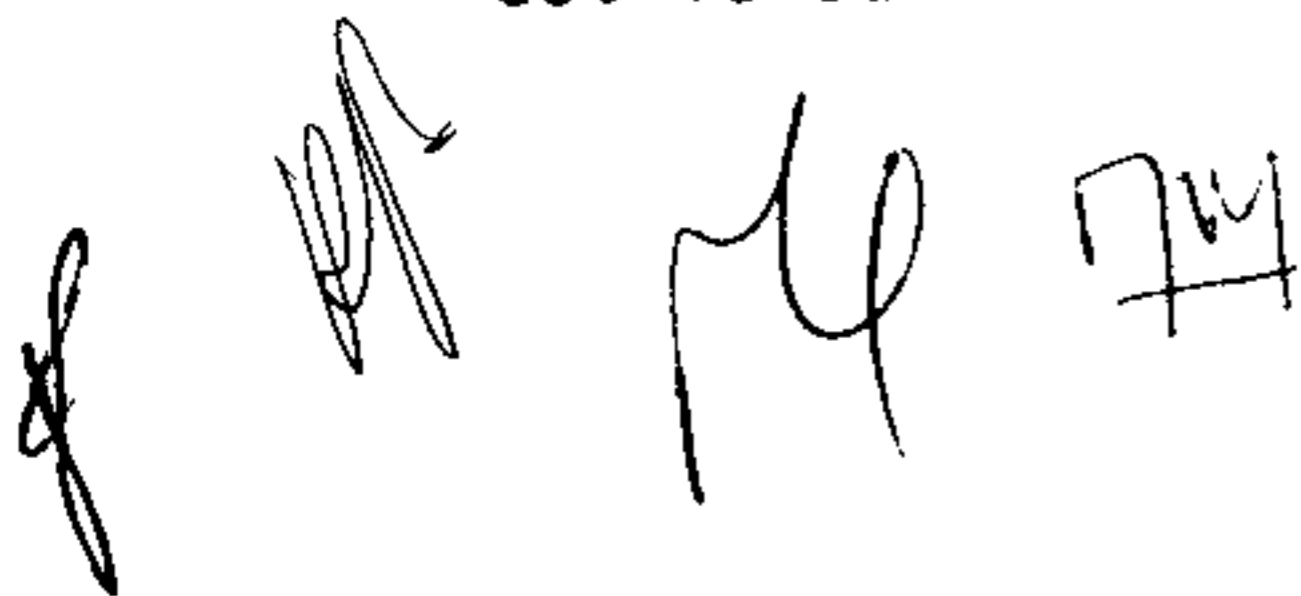
Monsieur Philippe GUBERT (pour la société S.B.T. IMMOBILIER) et Madame Rozenn PIETRI, qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'assemblée acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Monsieur Jacques MOURRI est désigné comme secrétaire par le président et les scrutateurs.

Le président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote comme totalisant 84498 actions sur les 85.000 ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :



- Transfert du siège social à PARIS (75008) - 153 Bd Haussmann,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport du conseil d'administration,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,

Le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont présentées concernant les questions à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de transférer le siège social :

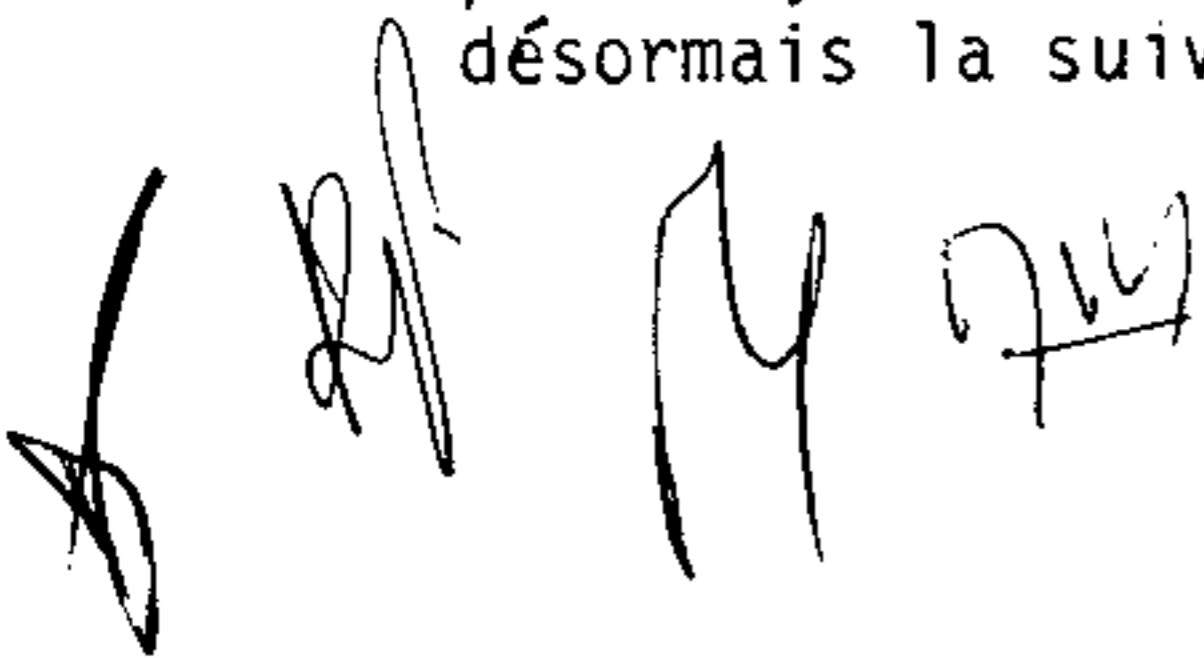
- au : 42 Allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE
- au : 153 Bd Haussmann - 75008 PARIS

à compter de la date de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, en conséquence de la résolution qui précède, de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature on the left and several smaller initials or signatures to its right.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 153 Bd Haussmann - 75008 PARIS
(le reste de l'article sans changement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Michel RAGUENAUD de son mandat d'administrateur à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

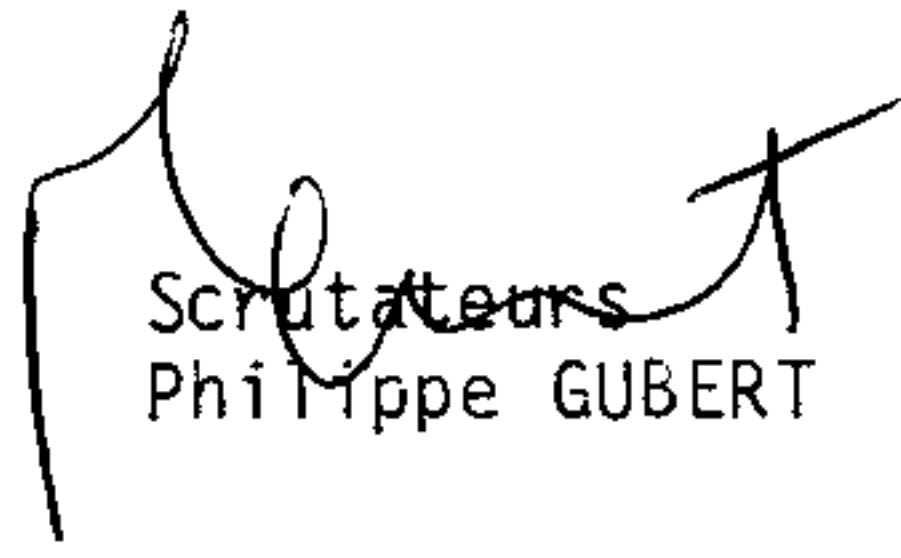
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président du conseil d'administration, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent et mandat spécial aux fins de signer la déclaration de régularité et de conformité devant être déposée au R.C.S.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures, et le présent procès verbal a été signé par les membres du bureau.


Président
Marcel PIETRI


Scrutateurs
Philippe GUBERT

Secrétaire
Jacques MGURRI

Rozenn PIETRI



